



CCAS

VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
(En exécution de l'article R123-16 et suivants
du Code de l'Action des Familles)

Parmain, le 7 mai 2024

**Liste des délibérations - Examinées en séance du Conseil d'administration
réuni le jeudi 25 avril 2024**

2024/11 à 2024/15	Acceptation de dons au bénéfice du C.C.A.S.	Adoptée à l'unanimité
2024/16	Bourse au permis de conduire automobile : autorisation au Président à mettre en place la convention de partenariat avec l'auto-école Driv'in et la charte d'engagement avec les bénéficiaires.	Adoptée à l'unanimité
2024/17	Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024	Adoptée à l'unanimité
2024/18	Attribution d'une aide à une famille parminoise	Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT
Liste publiée sur le site internet de la commune



Renée BOU ANICH,

Vice-Présidente du CCAS

